

Phase pilote e-notice : que savoir ?

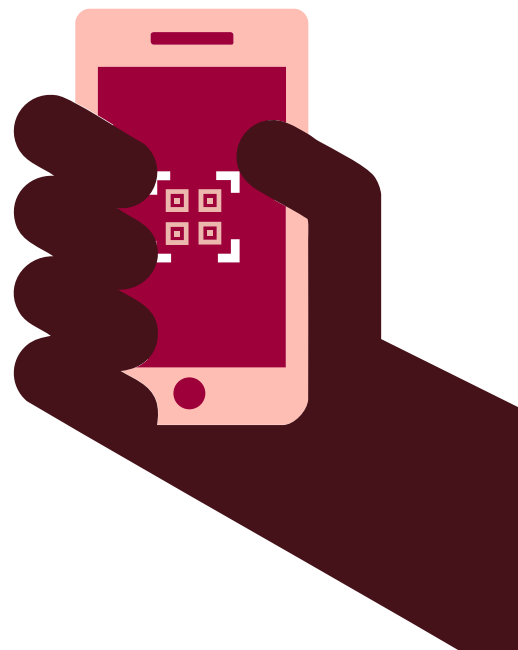
Les notices numériques de tous les médicaments commercialisés en France sont déjà accessibles en ligne sur la base de données publique des médicaments (e-notice.fr).

Depuis l'automne 2025, dans le cadre d'une phase pilote initiée par l'ANSM, certaines boîtes de médicaments distribuées en pharmacie comportent un **QR code**. En le scannant, le patient accède directement à la notice numérique officielle de son médicament sur e-notice.fr.

Cette phase pilote de deux ans a pour objectif :

- Faciliter l'accès à une **information médicale actualisée et fiable** ;
- Accompagner les patients dans le **bon usage** de leurs médicaments ;
- Évaluer **l'intérêt et l'accessibilité** des notices numériques, ainsi que des informations complémentaires mises à disposition sur les médicaments.

En tant que professionnel de santé de proximité par excellence, vous pourrez répondre aux questions des patients et les **accompagner vers une utilisation sûre, éclairée et confiante de la notice numérique**. Vous trouverez dans ce document des éléments pour répondre à leurs questions.



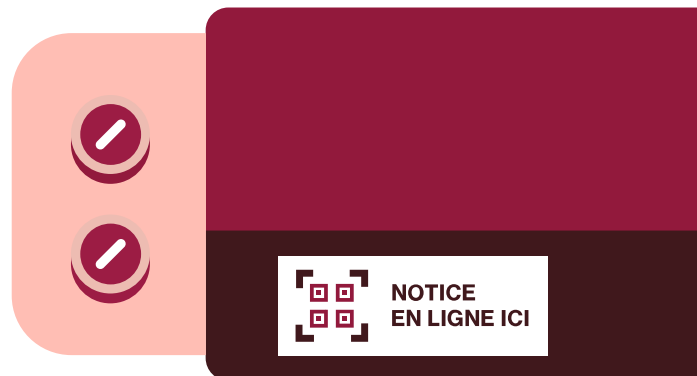
Quels sont les médicaments concernés ?

Environ 170 médicaments sont concernés par la phase pilote en ville.

Ils couvrent des pathologies et des utilisations variées (chroniques ou aiguës) et s'adressent à diverses populations.

Il s'agit de :

- Paracétamol formes adultes ;
- Statines ;
- Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) ;
- Vaccins.



La liste complète est disponible sur ansm.sante.fr

LES MESSAGES-CLÉS POUR MES PATIENTS

• Une notice toujours accessible sur Internet

Sur e-notice.fr ou en scannant le QR code « notice en ligne » présent sur la boîte de certains médicaments.

• Une notice toujours à jour

Actualisée tous les mois, sur le site de la base de données publique des médicaments, en fonction de l'évolution des connaissances.

• Un accès à des informations complémentaires

Dans l'onglet « bon usage » du médicament sur e-notice.fr, des documents pour mieux comprendre son traitement et, pour certains médicaments, des vidéos pédagogiques de promotion du bon usage.

• La notice papier reste dans la boîte

La notice numérique est un outil complémentaire.

Que trouve-t-on sur e-notice.fr ?

Les fiches médicament proposent :

- La notice numérique ;
- Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) ;
- Les informations de sécurité ;
- Les avis de la Haute autorité de santé (HAS) ;
- Et, pour certains médicaments, des vidéos pédagogiques sur le bon usage.

Comment accompagner les patients les moins à l'aise avec le numérique ?

- Vous pouvez effectuer une **démonstration** pour leur montrer comment repérer le QR code sur les boîtes concernées et comment le scanner avec leur téléphone.
- Des **supports d'information et d'aide** (flyer, affiche et vidéographie) sont disponibles sur le site de l'ANSM ou le site du Cespharm.

→ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

[Consultez le dossier e-notice sur ansm.sante.fr](https://ansm.sante.fr)

[Retrouvez aussi les outils d'informations sur cespharm.fr](https://cespharm.fr)